

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le - 5 OCT. 2020

ID : 029-212902936-20200929-DE29098-DE



MAIRIE DE TREGUNC

ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR CREER UN ACCES A UN FUTUR LOTISSEMENT

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la longère de Kerambourg, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DEROVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita – ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Fabienne LE GOC LE SAGER à Sonia DOUX BETHUIS
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- Delphine SUARD à Olivier BELLEC
- Jean-Paul KRAUS à Didier CARDUNER
- Karine GALBRUN à Valérie VOISIN

Date de convocation : 22 septembre 2020

Didier LE DUC est nommé secrétaire de séance

Madame DOUX BETHUIS, Adjointe au Maire, indique que la commune souhaite faire l'acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur Lionel CARIOU, cadastrée ZA 100, pour une surface de 508 m². Il s'agit de permettre la réalisation d'un accès à un futur lotissement. Par courrier reçu le 31 juillet 2020, Monsieur Lionel CARIOU a donné son accord pour une cession au prix de 3 500 € nets vendeur.

Les frais d'acte découlant de cette procédure restent à la charge de la commune.

Un extrait cadastral est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 15 septembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle ZA 100 au prix de 3 500 € et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 1^{er} octobre 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC



Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le **5 OCT. 2020**

ID : 029-212902936-20200929-DE29098-DE

